



Les bénéficiaires du RSA en Auvergne

Focus de la Pfoss n°1
Septembre 2013



Au 31 décembre 2011, 35 307 foyers sont allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) en Auvergne. Près des trois quarts (71 %) bénéficient de la composante « minimum social » du RSA (RSA socle et RSA socle et activité). En France comme en Auvergne, le nombre de foyers allocataires du RSA a connu une première année de montée en charge entre juin 2009 et juin 2010. Le rythme de progression s'est ensuite ralenti nettement jusqu'à juin 2011 pour se renforcer en 2012.

Une forte progression du taux d'orientation des personnes soumises à droits et devoirs s'observe en 2012 dans les quatre départements avec plus de 70 % des bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs qui sont orientés contre 55 % en 2011. À l'exception du Cantal, la majorité des parcours proposés par les départements aux bénéficiaires du RSA sont à dominante professionnelle.

Parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois, les bénéficiaires du RSA ont un profil caractéristique : moins formés, moins qualifiés et moins mobiles que les autres demandeurs d'emploi, ils ont plus souvent entre 25 et 29 ans et résident plus souvent dans une zone moins dynamique sur le plan économique.

En préambule

La Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale d'Auvergne (PFoss), composée notamment des Conseils généraux, des Caisses d'allocations familiales, de la Mutualité sociale agricole, de la Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale, de Pôle emploi et de l'Observatoire régional de la santé d'Auvergne, a souhaité disposer d'éléments de connaissance sur le public concerné par le Revenu de solidarité active (RSA). Le RSA traduit le droit fondamental de tous citoyens à disposer de ressources suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine, droit énoncé dans le préambule de la Constitution française de 1946 et par le Conseil de l'Europe. Mis en place en juin 2009, ce dispositif relativement jeune est au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté (Encadré 1). Le RSA socle demeure notamment le dernier filet de sécurité du système de protection sociale pour les personnes ayant des ressources très réduites : en France, au 31 décembre 2011, 43,2 % de l'ensemble des allocataires de minima sociaux sont des allocataires du RSA socle [1].

Dans un contexte économique difficile où les derniers chiffres de l'Insee, portant sur l'année 2010, dressent un constat sans équivoque sur la pauvreté, mieux connaître le profil des bénéficiaires du RSA en Auvergne permettra d'apporter des éléments de réflexion pour le développement des politiques territoriales de lutte contre la pauvreté et les exclusions.

Dans une première partie, les résultats obtenus sur les allocataires du RSA à l'échelle régionale, départementale et infra-départementale permettent d'établir des comparaisons dans l'espace et d'identifier les zones vers lesquelles diriger les efforts en matière d'insertion et de lutte contre la pauvreté. Dans une deuxième partie, les résultats portent sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en Auvergne. Enfin, une dernière partie est consacrée à la description de publics spécifiques (agriculteurs, auto-entrepreneurs...) qui peuvent également être allocataires du RSA et, à ce titre, bénéficier d'accompagnements particuliers.

Encadré 1 - Le RSA

Le Revenu de solidarité active (RSA), créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 est entré en vigueur en juin 2009 en Métropole. Il se substitue au Revenu minimum d'insertion (RMI), à l'Allocation de parent isolé (API), ainsi qu'aux dispositifs qui permettaient de cumuler temporairement ces deux prestations avec des revenus d'activité. Le RSA est une prestation monétaire visant à garantir un revenu à ses bénéficiaires. La loi sur le RSA garde le principe d'un revenu minimum pour tous mais prétend inciter davantage à la reprise d'activité. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement professionnel et social pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le financement est assuré conjointement par les départements pour la partie socle du RSA et par l'État pour la partie activité. Le versement de la prestation est assuré par les Caisses d'allocations familiales (Caf) et la Mutualité sociale agricole (MSA).

Trois composantes du RSA peuvent être distinguées : le RSA socle seul, le RSA socle + activité et le RSA activité. Le RSA socle s'adresse aux personnes dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire, qu'elles aient un emploi (RSA socle + activité) ou non (RSA socle seul), assurant ainsi un rôle de minimum social. Le RSA activité s'adresse aux foyers ayant de faibles revenus d'activité et dont les ressources sont comprises entre le montant forfaitaire du minimum social et le revenu garanti, jouant un rôle de complément du revenu d'activité.

Une majoration pour isolement est ajoutée au plafond pour les personnes seules qui ont des enfants ou personnes à charge (ou enfants à naître). On parle alors de RSA majoré, son périmètre correspondant pour l'essentiel à l'ancienne API. Dans les autres cas, on parle de RSA non majoré.

Les personnes de nationalité française, résidant de manière stable et effective en France peuvent prétendre au RSA. Pour les résidents étrangers, des conditions supplémentaires s'appliquent. Le RSA est ouvert aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou ayant la charge d'un enfant né ou à naître. En septembre 2010, le RSA a été étendu sous certaines conditions aux jeunes de moins de 25 ans [2].



Les partenaires de la PFoss : ARS, 4 Caf, Carsat, Conseil régional, 4 Conseils généraux, Creahi, Direccte, Dreal, DRJSCS, DRSM, Éducation nationale, Fnars, Insee, Ireps, MSA, ORS, Pôle emploi et Uriopss.

Les foyers allocataires du RSA en Auvergne

35 307 foyers auvergnats perçoivent le RSA au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, le RSA est versé par la Caf et la MSA à 35 307 ménages en Auvergne (Figure 1). En ajoutant aux allocataires leurs ayants-droits (conjointes et enfants), la prestation couvre au total 74 383 personnes, soit 5,5 % des Auvergnats, cette part s'élevant à 6,2 % en France métropolitaine.

La prestation recouvre des situations très différentes (Figure 2). Plus de 70 % des foyers allocataires du RSA, soit 25 165 foyers, bénéficient du RSA socle. Parmi eux, 20 417 allocataires n'ayant pas de revenu d'activité bénéficient du RSA socle seul et 4 748 allocataires relèvent du RSA socle et activité. Enfin, 10 142 foyers allocataires ne perçoivent que le complément de revenu d'activité (RSA activité seul) et sont qualifiés de « travailleurs pauvres ». L'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans n'ayant pas la charge d'un enfant né ou à naître est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2010 en France métropolitaine. Au 31 décembre 2011, 269 foyers sont allocataires du RSA jeune en Auvergne.

Plus de la moitié des allocataires du RSA ont entre 30 et 50 ans.

Une évolution du nombre d'allocataires du RSA en Auvergne supérieure à celle de la France métropolitaine

Instauré en juin 2009, le RSA versé par les Caf a connu au cours de sa première année d'existence une montée en charge avec une hausse annuelle du nombre de foyers allocataires de 22,2 % en Auvergne supérieure à celle observée pour la France métropolitaine (19,5 %) (Figure 3). Entre juin 2010 et juin 2011, le rythme de progression ralentit très nettement en Auvergne comme en France métropolitaine (2,5 % et 3,1 % respectivement). Pour sa troisième année d'existence, le nombre de foyers allocataires du RSA progresse modérément en Auvergne de 3,1 % (2,6 % pour la France métropolitaine), reflet du rebond de la conjoncture économique et de son impact sur le marché du travail. Néanmoins, la croissance du nombre de foyers allocataires du RSA se renforce en 2012 suite aux effets différés du retournement conjoncturel observé à partir de juin 2011 [2].

La conjoncture économique, la situation du marché du travail et le chômage ont un impact fort sur l'évolution du nombre d'allocataires du RSA socle. Après la forte hausse liée à la récession de 2008-2009, la progression du nombre d'allocataires du RSA socle en Auvergne en 2010 s'est poursuivie en 2011 mais à un rythme sensiblement plus faible. L'arrivée des futurs contrats aidés devrait faire augmenter le nombre d'allocataires du RSA activité (Figure 4).

En 2010, le nombre d'allocataires du RSA activité seul non majoré en Auvergne a augmenté de 5,8 %. Cet effectif se stabilise en 2011 (+ 0,2 %). La France métropolitaine connaît une évolution plus marquée avec un nombre d'allocataires du RSA activité seul non majoré qui augmente de 10,9 % en 2010 et diminue de 0,4 % en 2011.

La tendance à la stabilisation du nombre d'allocataires du RSA activité seul non majoré en Auvergne mais aussi la montée en charge au niveau national moins dynamique que prévu par rapport aux estimations *ex ante* conduisent

Figure 1 : Nombre d'allocataires du RSA selon l'organisme de protection sociale et le département au 31/12/2011

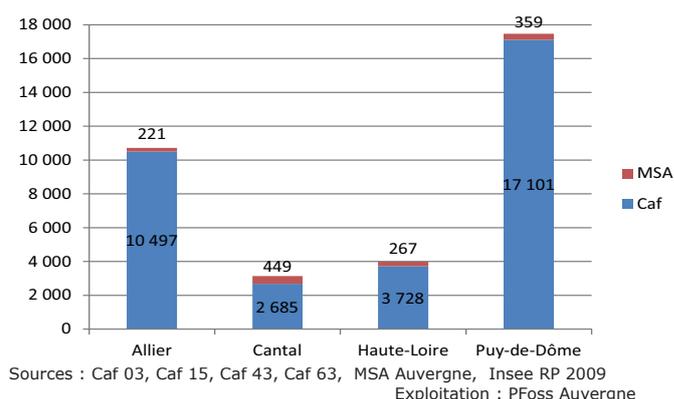


Figure 2 : Répartition des allocataires du RSA selon la composante et par département au 31/12/2011

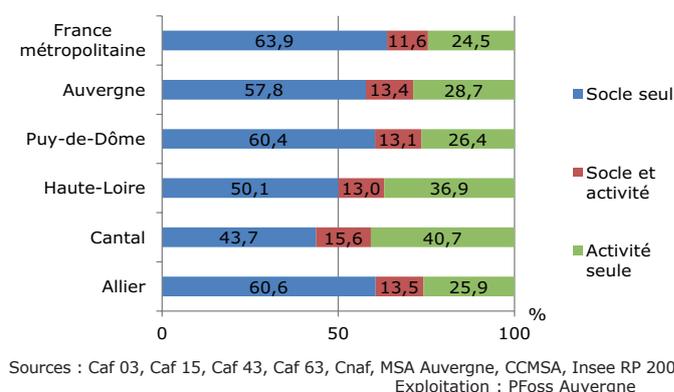
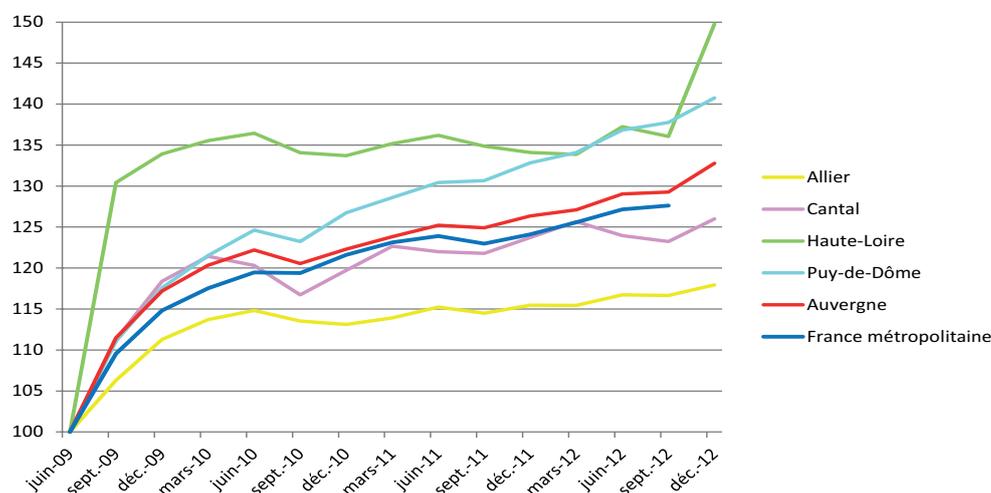


Figure 3 : Évolution du nombre de foyers allocataires du RSA* par département en Auvergne entre juin 2009 et décembre 2012, base 100 en juin 2009

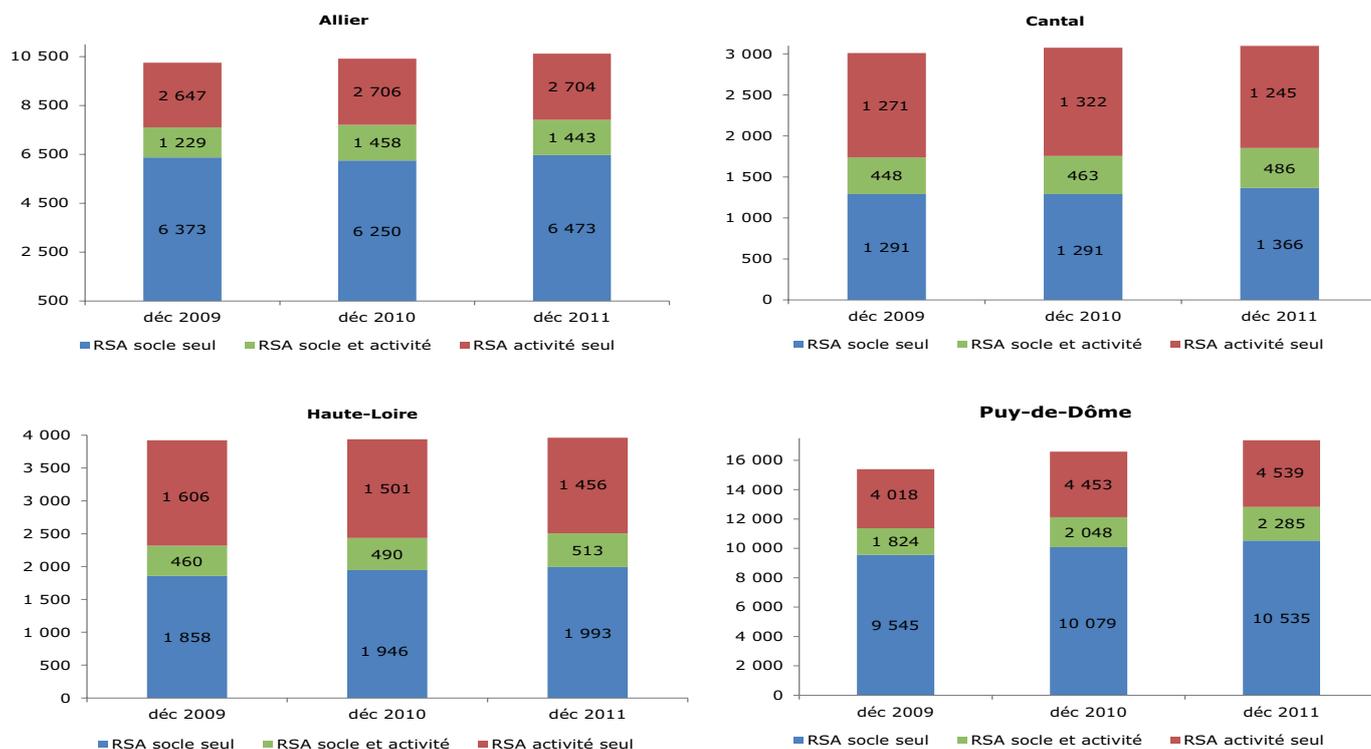


* Les informations présentées sur ce graphique portent uniquement sur les allocataires du régime général de la Caf.
Sources : Caf 03, Caf 15, Caf 43, Caf 63, Cnaf
Exploitation : PFoss Auvergne

à s'interroger sur les non-recourants au RSA activité. La composante RSA activité seul constitue le nouveau volet de la prestation et vise à couvrir un nouveau public. D'après une enquête menée par la Dares, parmi les foyers éligibles au RSA, le taux de non-recours au RSA activité seul au dernier trimestre 2010 atteindrait 68 % des foyers éligibles au RSA et serait près de deux fois plus élevé que le taux de non-recours au RSA socle [3].

Une partie de la population en situation de fragilité monétaire échappe donc à l'analyse de la pauvreté faite avec les données du RSA. Une approche de la population concernée par la pauvreté monétaire peut être abordée par les études de l'Insee basées sur l'analyse des ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

Figure 4 : Nombre de foyers allocataires du RSA (hors RSA jeunes) en Auvergne selon la composante



Sources : Cnaf, CCMSA

Exploitation : PFoss Auvergne

En Auvergne, une pauvreté monétaire¹ particulièrement présente en milieu rural, chez les familles monoparentales et les personnes âgées

Selon l'Insee, 14,3 % des Auvergnats ont, en 2010, un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (964 euros disponibles par mois pour une personne seule). Le Puy-de-Dôme paraît le moins touché avec un taux de pauvreté de 13,2 %, inférieur à celui de la région et à celui de la France métropolitaine (14,1 %). Les trois autres départements sont plus défavorisés avec 14,3 % des Altligériens, 15,5 % des habitants de l'Allier et 16,8 % des Cantaliens qui ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté en 2010 [4].

Ce constat sur la pauvreté en Auvergne s'explique par la structure économique régionale, à forte empreinte industrielle et agricole, qui induit une rémunération du travail moyenne plus faible qu'au niveau national. Par ailleurs, la structure plus âgée de la population en Auvergne augmente la part des retraites dans les revenus perçus et minimise le revenu disponible [5, 6]. Enfin, le poids des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages vivant sous le seuil de pauvreté en Auvergne en 2010 (27,7 %) est plus faible qu'au niveau national (33,0 %).

Par ailleurs, comme en France métropolitaine, les familles monoparentales en Auvergne sont les plus affectées par la pauvreté : en 2010, 32,5 % des familles monoparentales auvergnates vivent sous le seuil de pauvreté, taux supérieur à celui enregistré en France métropolitaine (31,5 %). L'isolement est aussi un facteur aggravant de la pauvreté monétaire. Or en Auvergne, les ménages composés d'une seule personne

¹ La pauvreté monétaire est centrée sur l'analyse relative des ressources des ménages et de leur niveau de vie.

sont plus fréquents qu'en France métropolitaine et sont surreprésentés dans la population pauvre. En 2010, 20,4 % des femmes seules et 21,6 % des hommes seuls vivent sous le seuil de pauvreté en Auvergne contre respectivement 17,0 % et 18,1 % en France métropolitaine.

Si la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté est plus importante en milieu rural, les foyers allocataires au RSA sont plus nombreux en zone urbaine.

Les populations en situation de fragilité et bénéficiaires du RSA plus présentes en zone urbaine

L'analyse territoriale des allocataires du RSA permet d'approcher la pauvreté administrative² à une échelle géographique plus fine. Néanmoins, cette analyse exclut les personnes âgées d'au moins 65 ans, ainsi que les chômeurs en fin de droit et les allocataires d'un minimum social autre que le RSA. L'analyse de la pauvreté à travers le RSA, excluant les nombreux seniors « pauvres », peut donc sous-estimer la pauvreté des populations vivant en zone rurale, nombreuses dans le Cantal et la Haute-Loire notamment.

Les allocataires du RSA se répartissent de façon inégale en Auvergne. En effet, rapporté à la population des 25-64 ans, le taux d'allocataires du RSA est plus élevé dans le Puy-de-Dôme et l'Allier, où, dans ce dernier département, il est même supérieur à la moyenne nationale. Le même constat est observé dans l'Allier pour la part de la population couverte par le RSA (Tableau 1).

² La pauvreté administrative concerne les personnes percevant l'un des neuf minima sociaux existant en France et qui sont donc reconnues par l'Administration à travers un statut et le versement d'un revenu de redistribution.

Tableau 1 : Foyers ayant un droit payable au RSA et population couverte par le RSA au 31/12/2011

Département	Foyers bénéficiaires	Part des allocataires du RSA dans la population âgée de 25-64 ans en %	Population couverte	Part de la population couverte par le RSA dans la population totale en %
Allier	10 718	6,1	22 647	6,6
Cantal	3 134	4,0	6 592	4,4
Haute-Loire	3 995	3,5	8 525	3,8
Puy-de-Dôme	17 460	5,2	36 619	5,8
Auvergne	35 307	5,0	74 383	5,5
France métropolitaine*	1 869 546	5,7	3 954 909	6,2

Sources : Caf 03, Caf 15, Caf 43, Caf 63, Cnaf, MSA Auvergne, CCMSA, Insee Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2012) Exploitation : PFoss Auvergne
*Seuls les bénéficiaires ayant pu être localisés sur leur commune de résidence ont été comptabilisés pour les données de la MSA en France métropolitaine

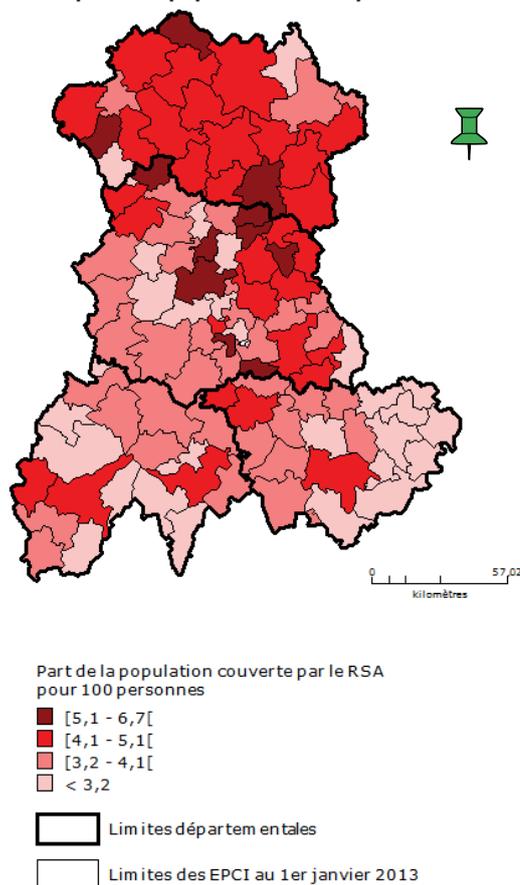
Les allocataires du RSA socle (socle seul et socle + activité) puydômois et de l'Allier représentent dans chacun de ces départements près des trois quarts des allocataires du RSA (respectivement 73,6 % et 74,1 %). Ce résultat met en évidence le poids important d'une population en grande précarité parmi les allocataires du RSA dans ces deux départements. Dans le Cantal et en Haute-Loire, la part des ménages allocataires du RSA activité est au contraire plus élevée ; elle reflète notamment la présence importante d'exploitants agricoles bénéficiant de faibles revenus d'activité. Par ailleurs, la part de la population couverte par le RSA est plus faible dans ces deux départements.

Les zones urbaines sont les plus touchées par la pauvreté mesurée au travers du RSA (Carte 1). Les taux élevés de population couverte par le RSA sont observés sur les zones qui ont connu d'importantes pertes d'emplois industriels ces dix dernières années : dans le département de l'Allier mais également autour des bassins industriels ou miniers (Thiers et Brioude) et dans les agglomérations de la région (Clermont-Ferrand, Aurillac, le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins, Vichy).

L'est de la Haute-Loire, où les taux de population couverte par le RSA sont dans les plus faibles d'Auvergne, bénéficie du dynamisme de la région Rhône-Alpes et plus particulièrement de sa proximité avec le bassin stéphanois. L'ouest de ce même département s'apparente davantage aux caractéristiques régionales.

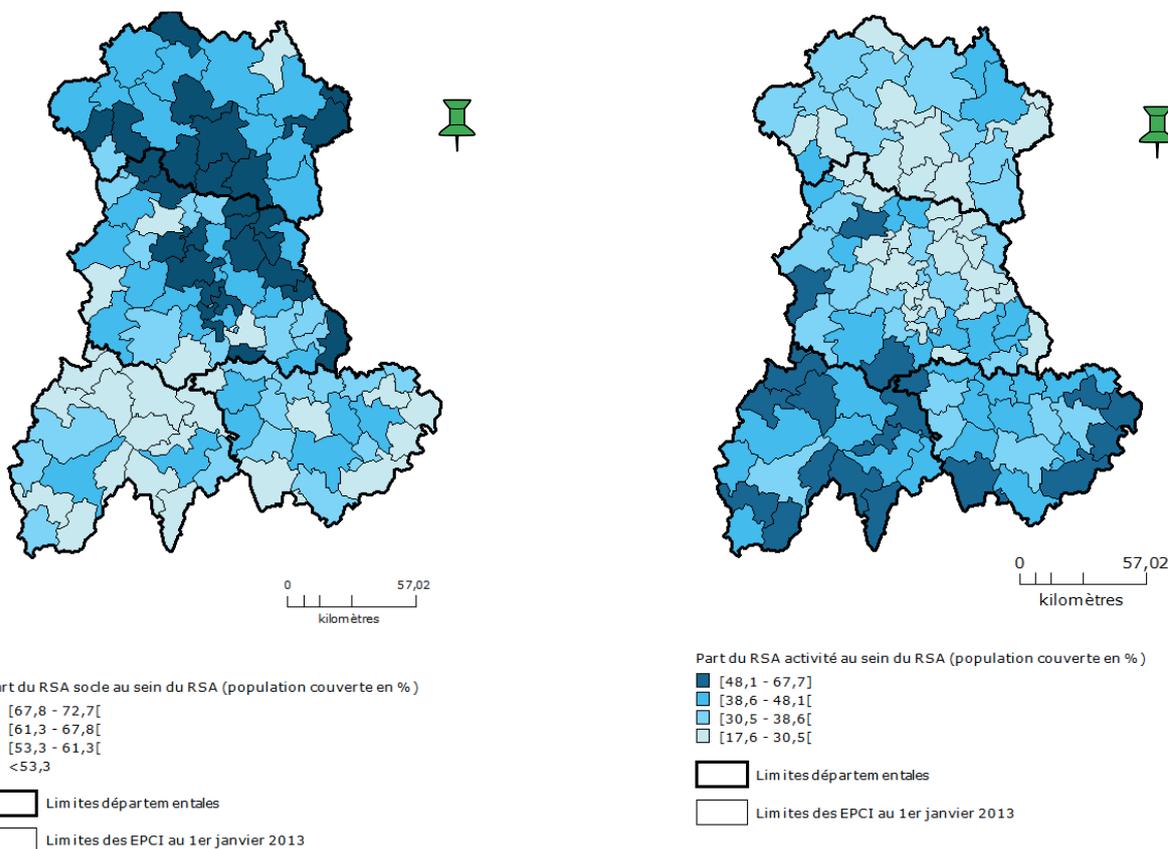
La part de la population couverte par le RSA activité au sein du RSA au 31 décembre 2011 est plus importante dans les communautés de communes rurales ou montagneuses (Cantal et sud-est de la Haute-Loire) et touristiques (sud du Puy-de-Dôme). Les communautés de communes dont la population couverte par le RSA socle est la plus élevée sont celles qui comptent les grandes agglomérations ou celles qui ont une forte empreinte industrielle (Carte 2).

Carte 1 : Part de la population couverte par le RSA au 31/12/2011 parmi la population totale par EPCI



Sources : Caf 03, Caf 15, Caf 43, Caf 63, Cnaf, MSA Auvergne, Insee RP 2009
Exploitation : PFoss Auvergne

Carte 2 : Part de la population couverte par le RSA socle et par le RSA activité au sein du RSA au 31 décembre 2011 parmi la population totale par EPCI



Sources : Caf 03, Caf 15, Caf 43, Caf 63, Cnaf, MSA Auvergne, Insee RP 2009

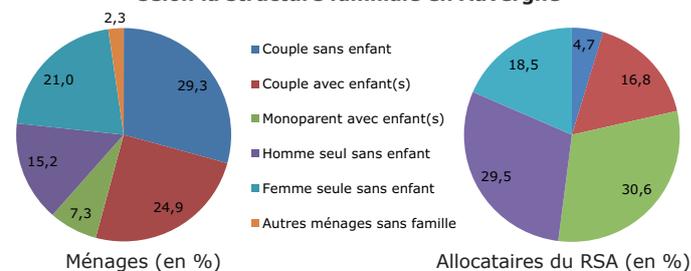
Réalisation : PFoss Auvergne

L'isolement : un marqueur de la pauvreté

En Auvergne, les adultes seuls, avec ou sans enfant, représentent plus des trois quarts des foyers allocataires du RSA (78,6 %) (Figure 5). Parmi eux, 10 806 foyers sont des familles monoparentales, 10 414 sont des hommes seuls et 6 521 des femmes seules. Par rapport à la répartition des ménages selon la structure familiale observée dans l'ensemble de la région, les monoparents sont surreprésentés parmi les allocataires du RSA (30,6 % contre 7,3 % des ménages dans la population régionale), tout comme les hommes seuls (29,5 % contre 15,2 %). Les couples avec ou sans enfants sont, quant à eux, sous-représentés parmi les allocataires du RSA (respectivement 16,8 % et 4,7 % contre 24,9 % et 29,3 % dans la population régionale).

En Auvergne, en 2011, 4 086 foyers allocataires du RSA ont une majoration pour isolement : il s'agit de personnes seules (à la suite notamment d'un divorce ou d'une séparation) avec enfant(s) à charge ou à naître. Le périmètre du RSA majoré correspond pour l'essentiel à l'ancienne Allocation de parent isolé (API). Parmi les allocataires du RSA majoré, plus des deux tiers (68,7 %) bénéficient du RSA socle seul et cette part est en augmentation depuis 2009 (65,9 %) au détriment des allocataires du RSA activité majoré dont le nombre diminue sur cette même période. En effet, les bénéficiaires du RSA majoré (majoritairement des femmes isolées avec des enfants en bas âge) ayant une activité et bénéficiant de la composante « socle et activité » ou « activité seule » sont confrontés à certaines difficultés (absence de modes de garde suffisamment souples et réactifs pour pouvoir rechercher un emploi et éventuellement reprendre une activité, coût des gardes...) qui les éloignent, au moins temporairement, du marché du travail. Au niveau national, le taux d'inscription à Pôle emploi parmi les bénéficiaires du RSA socle est inférieur pour les bénéficiaires du RSA qui perçoivent la majoration pour isolement (24 %) à celui des

Figure 5 : Répartition des ménages et des allocataires du RSA selon la structure familiale en Auvergne



Sources : Insee, RP 2009 exploitations complémentaires

Sources : Caf 03, Caf 15, Caf 43, Caf 63, Cnaf, MSA Auvergne, CCMSA
Exploitation : PFoss Auvergne

bénéficiaires du RSA socle non majoré (36 %) [7].

Comme le précise l'Insee, les foyers sont d'autant plus exposés au risque de pauvreté que le rapport entre nombre d'adultes qui contribuent aux ressources du foyer et nombre de personnes du foyer est faible. Ainsi, les personnes isolées, et plus encore les femmes, ne bénéficiant pas des économies d'échelle que procure la vie à deux ni de revenus supplémentaires apportés par le conjoint, sont davantage touchées par la pauvreté. De fortes inégalités apparaissent au détriment des familles monoparentales qui sont, dans neuf cas sur dix dans la population régionale, des femmes ayant la charge d'un ou plusieurs enfants [6].

Ainsi, l'isolement social des allocataires du RSA en Auvergne et, plus encore, l'isolement conjugal avec la charge de jeunes enfants précipitent ces foyers dans le processus de pauvreté. Au contraire, les couples sans enfant, situation la plus « protectrice » par rapport au risque de pauvreté, sont sous-représentés parmi les allocataires du RSA en Auvergne.

Orientation et accompagnement des bénéficiaires du RSA

Les conseils généraux, chefs de file en matière de gouvernance du RSA

Parmi les allocataires du RSA et leurs conjoints éventuels, ceux qui appartiennent à un foyer bénéficiant du RSA socle et qui perçoivent des revenus d'activité inférieur à 500 euros sont soumis aux droits et devoirs. Ils sont environ 1,57 million de bénéficiaires concernés en France métropolitaine à la fin de l'année 2011. Ils représentent ainsi la quasi-totalité (près de 99 %) des allocataires et conjoints éventuels qui bénéficient du RSA socle [3].

Les conseils généraux sont chefs de file en matière de gouvernance du dispositif du RSA. Ils adoptent et mettent en œuvre le Programme départemental d'insertion (PDI), signé avec l'État, qui présente l'ensemble des initiatives en matière d'insertion (entreprises d'insertion, chantiers, associations intermédiaires...). Les conseils généraux ont donc un rôle majeur dans la détermination des actions les plus accompagnantes en faveur des allocataires du RSA.

Les conseils généraux, éventuellement par délégation, orientent les allocataires du RSA prioritairement vers le service public de l'emploi qui devient un acteur clé des droits et devoirs à l'accompagnement. Trois types d'orientation existent :

- l'orientation professionnelle a comme objectif la recherche d'un emploi, l'accompagnement étant en principe confié aux services publics de l'emploi (Encadré 2) ;
- l'orientation sociale, prise en charge par le Conseil général ou déléguée à un autre service social, permet de lever les freins à l'emploi (problème de santé, de logement, de garde d'enfants...) ;
- l'orientation socioprofessionnelle, action volontariste, vise à résoudre les difficultés sociales de la personne tout en l'aidant à rechercher un emploi ou à créer son activité professionnelle.

L'obligation d'orientation introduite par la Loi, qui concerne

Encadré 2 : Partenariat entre Pôle emploi et les conseils généraux pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Dans trois des quatre départements auvergnats, Pôle emploi et les conseils généraux se sont rapprochés pour faciliter l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA qui recherchent un emploi et rencontrent des difficultés particulières.

Sur chacun des territoires, le Conseil général finance des postes de conseillers au sein des agences Pôle emploi spécifiquement et uniquement dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Ainsi, en plus de l'offre de service de droit commun, Pôle emploi met en place pour les bénéficiaires RSA qui lui sont adressés des services complémentaires.

Les bénéficiaires du RSA peuvent, entre autre, bénéficier d'un appui à l'orientation, d'un suivi bimensuel personnalisé dès le 1^{er} mois, ou encore, pour ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, d'un accompagnement renforcé dont la durée peut être portée à plus de 12 mois afin de permettre une insertion professionnelle durable. L'accompagnement réalisé par les conseillers dédiés peut aussi être assuré jusque dans l'emploi (durant la période d'essai) pour favoriser l'intégration de la personne.

Les conseillers consacrent leur temps opérationnel aux activités de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et sont déchargés, sur ce temps dédié, des tâches communes de l'agence Pôle emploi dans laquelle ils sont implantés. Ils coordonnent leurs actions avec les correspondants RSA de leur territoire (travailleurs sociaux...) pour s'appuyer sur les compétences croisées en accompagnement des demandeurs d'emploi. En 2012, les conseils généraux ont ainsi financé 13 équivalents temps plein sur la région Auvergne (3 ETP dans le Cantal, 4 dans l'Allier et 6 dans le Puy-de-Dôme).

tous les bénéficiaires (allocataire du RSA et le conjoint ayant-droit), représente un élément nouveau, à la fois pour les bénéficiaires de l'action sociale et pour les travailleurs sociaux.

Les départements ont été confrontés à un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre du RSA. Ils se sont néanmoins considérablement impliqués pour le bon

fonctionnement de ce nouveau dispositif. Les résultats présentés ci-après sur l'orientation offrent un point zéro de l'observation des bénéficiaires du RSA en Auvergne. Des études plus spécifiques seraient nécessaires pour obtenir une analyse plus fine et approfondie de ce public en difficulté. Il sera intéressant de reproduire l'exercice dans quelques années, afin d'interroger l'efficacité de chacun des types de parcours d'insertion proposé par les départements.

27 001 bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs en Auvergne au 31 décembre 2012

En Auvergne, au 31 décembre 2012, 27 105 bénéficiaires du RSA sont soumis à droits et devoirs (Tableau 2). Ils sont répartis de manière inégale dans les quatre départements, cette répartition étant liée à celle des allocataires du RSA par département. Ainsi, plus de la moitié sont dans le Puy-de-Dôme, 28 % dans l'Allier, un sur dix en Haute-Loire et moins de 8 % dans le Cantal. Parmi les bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs en Auvergne, les femmes sont majoritaires (53,8 %). Un sur deux (52,9 %) a entre 30 et 49 ans et un quart a moins de 29 ans (26,2 %).

En 2012, plus de 70 % des bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs dans la région ont été orientés contre 55 % en 2011 : la forte progression du taux d'orientation s'observe dans les quatre départements. Néanmoins, d'importantes disparités demeurent entre les départements où le taux d'orientation varie en 2012 de 57,5 % dans le Puy-de-Dôme à 95,4 % dans le Cantal (Figure 6).

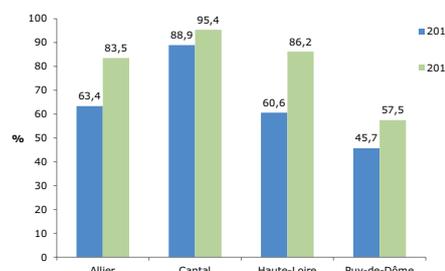
Tableau 2 : Nombre de bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs en Auvergne en 2011 et 2012

	2011			2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Allier	3 285	4 312	7 597	3 312	4 238	7 550
Cantal	1 047	1 105	2 152	1 096	1 142	2 238
Haute-Loire	1 262	1 420	2 682	1 333	1 453	2 786
Puy-de-Dôme	6 679	7 801	14 480	6 784	7 747	14 531
Auvergne	12 273	14 638	26 911	12 525	14 580	27 105

Sources : Conseils généraux Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme

Exploitation : PFoss Auvergne

Figure 6 : Taux d'orientation des bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs en 2011 et 2012



Sources : Conseils généraux Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme

Exploitation : PFoss Auvergne

Les orientations professionnelles largement majoritaires

En 2012, il existe une différence significative du taux d'orientation selon le sexe dans deux départements : les femmes sont moins souvent orientées par rapport aux hommes (56,4 % versus 58,7 %) dans le Puy-de-Dôme alors qu'elles le sont plus souvent dans l'Allier (85,2 % versus 81,3 %) (Tableau 3). Excepté dans le Cantal, les orientations professionnelles sont largement majoritaires aussi bien pour les hommes que pour les femmes, allant de 71 % en Haute-Loire à 83,5 % dans le Puy-de-Dôme. La part des orientations sociales est toutefois plus importante en Haute-Loire que dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. Le Cantal se distingue avec une répartition par type d'orientation opposée à celle des autres départements : les orientations

sociales sont les plus nombreuses. En effet, au moment de la mise en œuvre du RSA dans le Cantal, les travailleurs sociaux ont été consultés pour proposer un type d'orientation sociale ou professionnelle aux anciens allocataires du RMI : la majorité correspondait à des orientations sociales. Cette répartition est en cours d'évolution en 2012 dans le Cantal où la proportion d'orientations sociales diminue au profit des orientations professionnelles. Dans l'ensemble des départements, les femmes sont surreprésentées parmi les orientations sociales, par rapport à leur poids dans la population des personnes orientées, et, inversement, les hommes sont surreprésentés parmi les orientations professionnelles.

Tableau 3 : Nombre de bénéficiaires du RSA (allocataires et leurs conjoints) orientés par département, type d'orientation et sexe en 2012

	Allier		Cantal		Haute-Loire		Puy-de-Dôme		Auvergne	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Orientations professionnelles	2 269	2 774	475	374	812	692	3 510	3 562	7 066	7 402
Orientations sociales	423	837	573	712	334	564	473	807	1 803	2 920
Total	2 692	3 611	1 048	1 086	1 146	1 256	3 983	4 369	8 869	10 322

Sources : Conseils généraux Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme

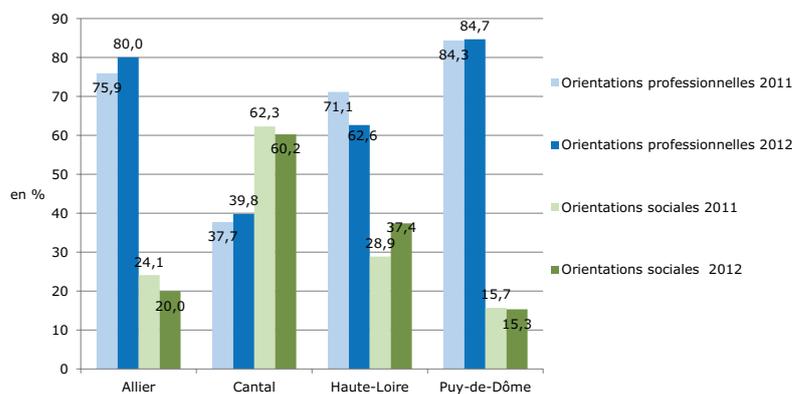
Exploitation : PFoss Auvergne

Dans l'Allier, l'écart se creuse entre les orientations professionnelles et les orientations sociales : le département a réalisé en 2012 de nombreuses orientations (hausse importante du taux d'orientation) qui, suivant l'application

de la Loi, ont majoritairement été des orientations professionnelles. En Haute-Loire, un effort de rééquilibrage est observé avec une augmentation forte des orientations sociales en 2012 (Figure 7).

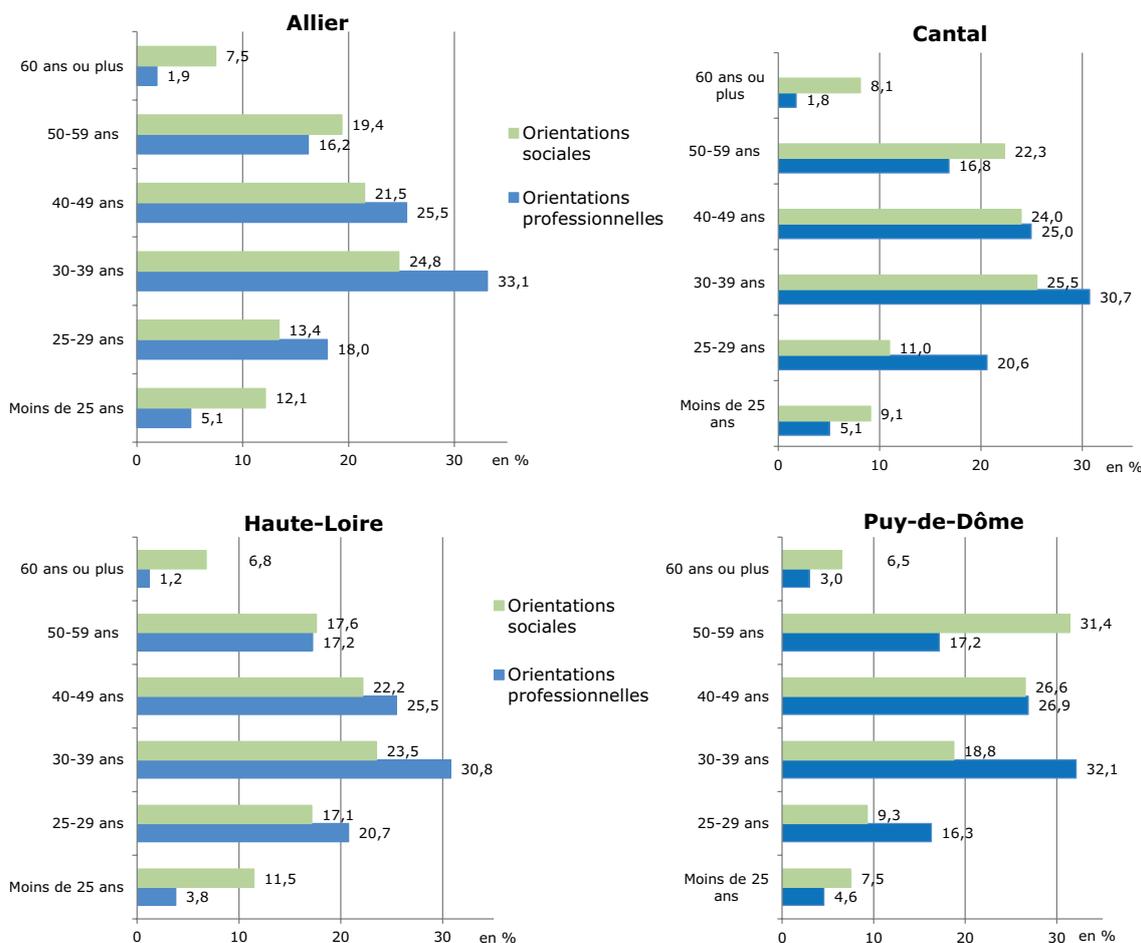
Dans tous les départements, la surreprésentation des moins de 25 ans parmi les orientations sociales reflète certainement la part importante des femmes jeunes, isolées et/ou enceintes, qui bénéficient du RSA majoré (Figure 8). Les plus de 50 ans, pour lesquels des problèmes de santé peuvent être plus fréquents et représenter un obstacle à la recherche d'emploi, sont également surreprésentés parmi les orientations sociales, par rapport à leur poids dans l'ensemble des personnes orientées. Au contraire, les 25-49 ans, dans la force de l'âge, sont surreprésentés parmi les orientations professionnelles.

Figure 7 : Répartition des orientations et évolutions 2011-2012 par département



Sources : Conseils généraux Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme Exploitation : PFoss Auvergne

Figure 8 : Répartition des orientations par département et par âge en 2012



Sources : Conseils généraux Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme

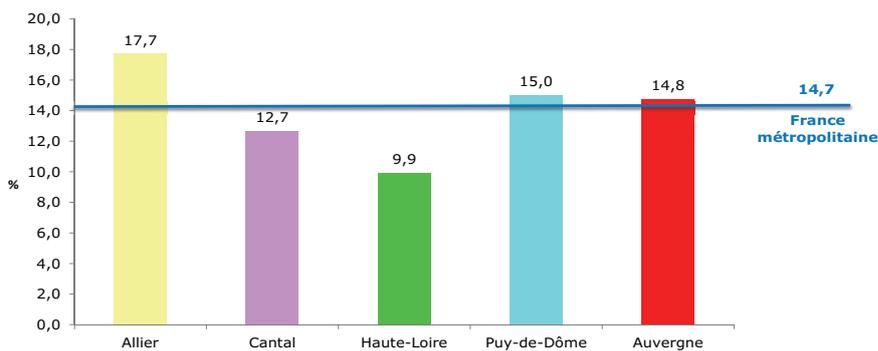
Exploitation : PFoss Auvergne

12 468 bénéficiaires du RSA demandeurs d'emplois en Auvergne au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, l'Auvergne recense 84 484 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B ou C). Parmi eux, 12 468 (soit 14,8 %) ont un droit payable au RSA [8].

Au sein de la région, la Haute-Loire compte en proportion le moins de DEFM ayant des droits payables au RSA (9,9 %) ; le Puy-de-Dôme (15,0 %) mais surtout l'Allier (17,7 %) ont, au contraire, des taux supérieurs à celui de la région (Figure 9).

Figure 9 : Part des bénéficiaires du RSA parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2011



Source : Pôle emploi au 31 décembre 2011

Exploitation PFoss Auvergne

Les DEFM ayant un droit payable au RSA sont concentrés dans l'Allier et dans les communautés de communes à forte population du Puy-de-Dôme (Clermont Communauté, Riom Communauté, Issoire Communauté, Thiers Communauté et communauté de commune du pays d'Ambert) (Carte 3). L'analyse par EPCI révèle un taux de DEFM ayant un droit payable au RSA parmi l'ensemble des DEFM le plus élevé pour la communauté d'agglomération montluçonnaise (20,6 %), suivie de près par le Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais (20,5 %), la communauté de commune Bocage Sud (20,3 %) et Moulins (20,2 %). Les taux de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA les plus faibles sont enregistrés dans les communautés de communes des Marches du Velay (4,6 %), de Mur-ès-Allier (5,2 %), du Pays de Montsalvy (5,4 %) et de Caldauguès Aubrac (5,9 %).

Un risque plus élevé d'être bénéficiaire du RSA pour les demandeurs d'emploi âgés entre 25 et 30 ans, peu qualifiés, avec un niveau de formation faible et peu mobiles

En Auvergne, la répartition des DEFM ayant un droit payable au RSA par sexe est très proche de celle des autres DEFM : 53,6 % sont des femmes et 46,4 % des hommes. En revanche, la répartition par classes d'âge diffère, les 25-49 ans étant surreprésentés parmi les DEFM bénéficiant du RSA : 78,0 % soit 18,8 points de plus que chez les DEFM hors RSA.

Les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont caractérisés par un niveau de formation moins élevé et une qualification plus faible (Figure 10). Plus d'un quart sont sans diplôme ou ont un niveau BEPC contre 15,5 % pour les autres demandeurs d'emploi et moins d'un tiers d'entre eux (30,1 %) ont le niveau baccalauréat ou un niveau plus élevé contre 41,2 % pour les DEFM hors RSA.

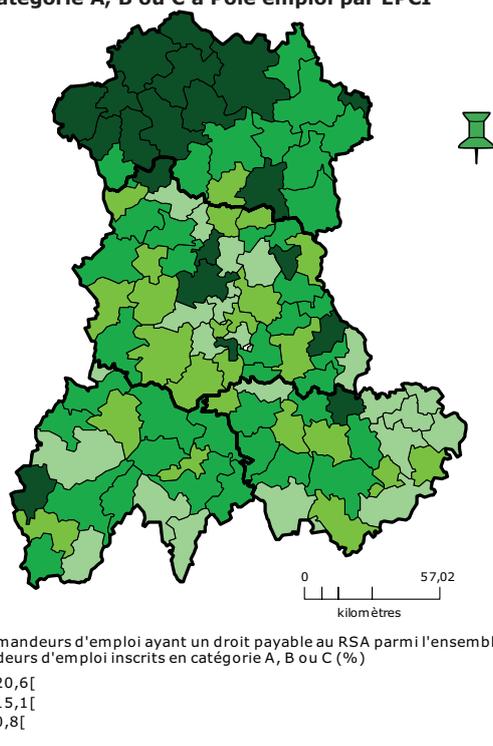
Enfin, les demandeurs d'emploi au RSA sont moins mobiles géographiquement que les autres DEFM. En effet, 28,2 % d'entre eux ont une mobilité géographique inférieure à 15 km contre 17,1 % parmi les autres demandeurs d'emploi. Cette population est sous-représentée lorsque la mobilité géographique est de 30 km ou plus (9,6 points de moins par rapport aux autres demandeurs d'emploi).

L'analyse univariée ci-dessus fait ressortir les caractéristiques des DEFM qui, prises isolément les unes des autres, sont associées à un risque plus élevé d'être bénéficiaire du RSA. L'analyse multivariée suivante (Figure 11) permet de mesurer le risque pour les DEFM d'être bénéficiaires du RSA en tenant compte des interactions des caractéristiques les unes avec les autres.

Le profil du bénéficiaire du RSA demandeur d'emploi le plus souvent rencontré : une femme, âgée de 30 à 39 ans, employée non qualifiée, sans diplôme

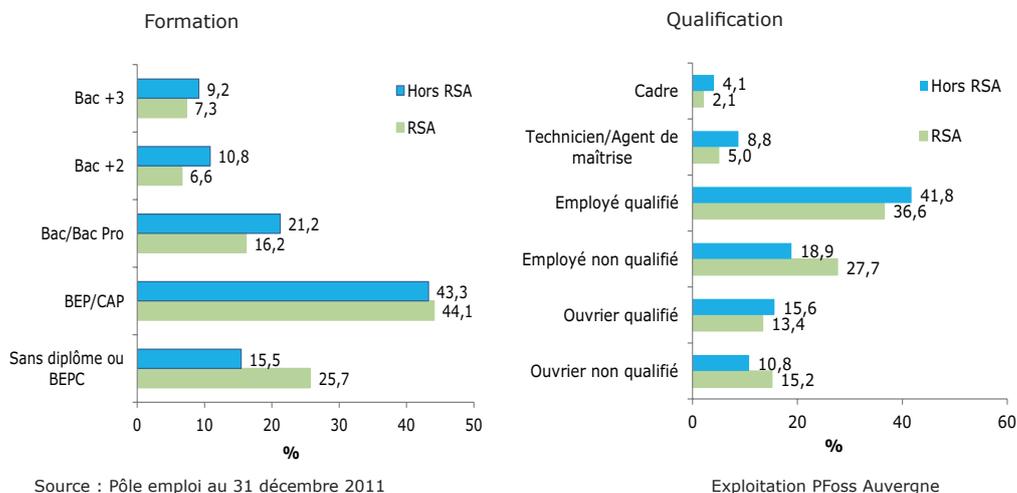
Le bénéficiaire du RSA inscrit à Pôle emploi en Auvergne le plus fréquemment rencontré est une femme, âgée de 30 à 39 ans, résidant dans le bassin de Clermont-Ferrand, employée non qualifiée, sans diplôme, inscrite depuis moins d'un an à Pôle emploi, dont la mobilité géographique est inférieure à 15 km et recherchant un emploi dans les services à la personne. Un demandeur d'emploi présentant l'ensemble de ces caractéristiques a une probabilité de

Carte 3 : Part des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C à Pôle emploi par EPCI



Source : Pôle emploi au 31 décembre 2011 Exploitation PFoss Auvergne

Figure 10 : Répartition des demandeurs d'emploi en fin de mois (catégories A, B, C) bénéficiaires du RSA et hors RSA par niveau de formation et par qualification en Auvergne au 31/12/2011



8,9 % d'être bénéficiaire du RSA et représente l'individu de référence dans l'analyse multivariée suivante.

En Auvergne, les variables au plus fort pouvoir discriminant (ayant une influence marquée sur le risque d'être bénéficiaire du RSA), sont par ordre décroissant : l'âge, le niveau de formation, la mobilité géographique, la qualification, le bassin de résidence, la famille professionnelle du métier recherché, le sexe et l'ancienneté d'inscription à Pôle emploi.

Une personne âgée de 25 à 29 ans qui, en dehors de son âge, présente les mêmes caractéristiques que l'individu de référence, se démarque par un risque supérieur de 8,1 points d'être bénéficiaire du RSA. Au contraire, la probabilité est inférieure de 2,9 points lorsque le demandeur d'emploi a plus de 60 ans. Toutefois, les bénéficiaires du RSA âgés de 60 ans et plus ne représentent que 0,4 % de l'ensemble de cette population. À 60 ans, les DEFM demandent plus souvent la validation de leur droit à la retraite du régime général que celui du RSA.

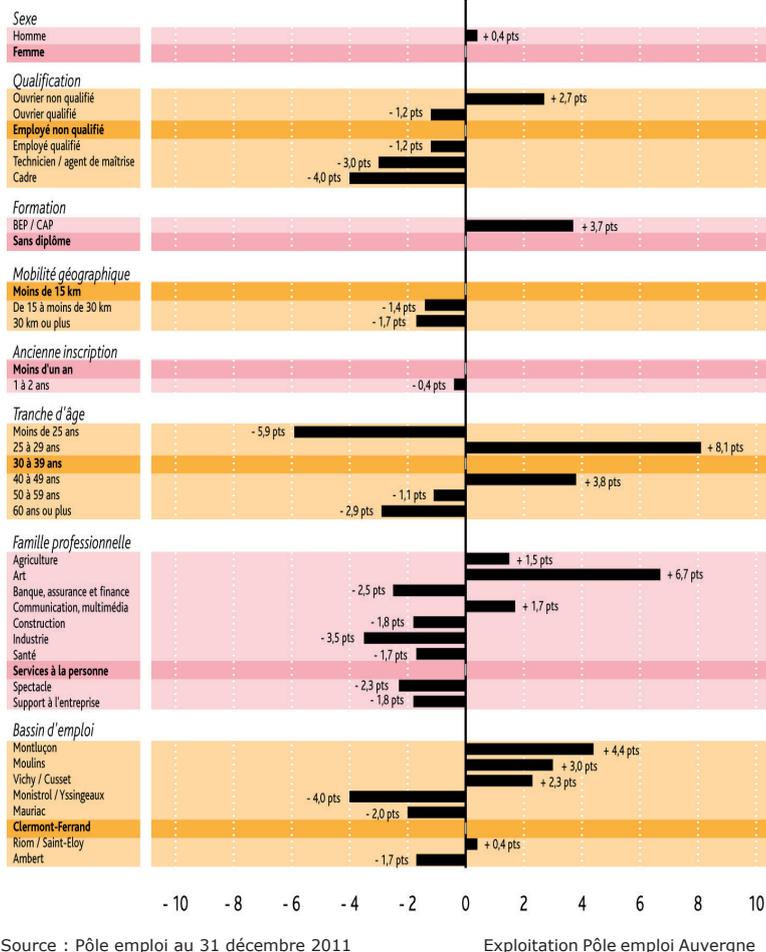
L'implantation géographique du bénéficiaire ressort également comme un déterminant marquant, le bassin de Clermont-Ferrand représentant l'individu de référence compte tenu de la population qu'il regroupe. Le « risque » d'être bénéficiaire du RSA est sensiblement supérieur dans tous les bassins de l'Allier. Au contraire, le fait de résider dans le bassin de Monistrol/Yssingaux, qui semble plus protecteur de par son dynamisme actuel, engendre une probabilité d'être au RSA inférieure de 4,0 points. Sans surprise, lorsque le lieu de résidence est une zone dynamique en termes de créations d'emplois, le risque d'être allocataire du RSA est réduit.

Comme l'analyse univariée l'a souligné, un niveau de qualification plus élevé (employé qualifié, technicien ou agent de maîtrise, cadre) réduit le risque d'être bénéficiaire du RSA par rapport à l'individu de référence (employé non qualifié). De même, les demandeurs d'emploi cherchant une activité dans le domaine de l'industrie plutôt que dans les métiers des services à la personne et à la collectivité présentent un risque moins marqué d'être bénéficiaire du RSA.

Les DEFM âgés entre 25 et 29 ans, toutes choses égales par ailleurs, ont un risque élevé de basculer dans le RSA par rapport à l'individu de référence. Toutefois, ils semblent être assez jeunes pour pouvoir bénéficier de formations et ainsi se protéger du risque d'être bénéficiaire du RSA, le niveau de formation et la qualification étant des facteurs protecteurs majeurs.

Note de lecture de la Figure 11 : à toutes caractéristiques égales, la probabilité qu'un homme soit inscrit à Pôle emploi et soit bénéficiaire du RSA est de 9,3 % contre 8,9 % pour l'individu de référence. La barre du graphique représente par conséquent un écart de 0,4 point. Les barres du graphique indiquent l'écart de probabilité d'être bénéficiaire du RSA dès lors qu'une seule caractéristique de l'individu de référence est modifiée. Seules les modalités ayant un effet statistiquement significatif sont présentées sur la figure 11.

Figure 11 : Écart de probabilité d'être bénéficiaire du RSA selon les modalités des variables



Source : Pôle emploi au 31 décembre 2011

Exploitation Pôle emploi Auvergne

Les publics et accompagnements spécifiques

La majorité des allocataires du RSA sont à la recherche d'un emploi salarié. Toutefois, en tant que prestation universelle, le RSA s'adresse également aux travailleurs indépendants et aux travailleurs non-salariés (commerçants, auto-entrepreneurs, agriculteurs...) qui peuvent bénéficier d'accompagnements spécifiques (Encadrés 3, 4 et 5).

Les agriculteurs allocataires du RSA majoritairement dans sa composante activité

Les non-salariés agricoles sont les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, les co-exploitants ou membre de la famille du chef d'exploitation participant ou ayant participé à l'exploitation. Au 31 décembre 2011, la population estimée des chefs d'exploitation agricoles en Auvergne s'élève à 24 798¹. Parmi eux, 971 (soit 3,9 %) ont un droit payable au RSA. Ils sont 130 sur 5 622 exploitants agricoles (soit 2,3 %) dans l'Allier, 363 sur 6 692 (soit 5,4 %) dans le Cantal, 220 sur 5 256 (soit 4,2 %) en Haute-Loire et 258 sur 7 228 (soit 3,6 %) dans le Puy-de-Dôme.

Parmi les 971 non-salariés agricoles auvergnats bénéficiaires d'un droit payable au RSA, 737 sont éleveurs (les profondes crises successives connues par les filières bovines et du lait ayant conduit à des variations importantes de revenus des éleveurs) et 175 sont cultivateurs (les aléas du cours des marchés, lui-même soumis aux aléas climatiques, génèrent des entrées et sorties du dispositif). En outre certaines superficies d'exploitation peuvent s'avérer insuffisantes et générer de trop faibles revenus.

La population des non-salariés agricoles ayant un droit payable au RSA est majoritairement allocataire

¹ Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole représentent 57 % de l'ensemble des non salariés agricoles.

Encadré 3 : L'accompagnement des agriculteurs bénéficiaires du RSA par Solidarité Paysans

Créée et gérée par des agriculteurs, Solidarité Paysans est une association régionale d'accompagnement des agriculteurs en difficulté qui, dans le Puy-de-Dôme et suite à la réponse à un appel d'offre, a été missionnée par le Conseil général pour établir, avec les agriculteurs bénéficiaires du RSA en difficulté, un diagnostic de leur exploitation et éventuellement mettre en place un accompagnement. La mission principale de Solidarité Paysans est de conforter l'autonomie des agriculteurs en cherchant avec eux des solutions. Les interventions se font en binôme (agriculteur bénévole et salarié) dans l'objectif d'établir une reconnaissance mutuelle ainsi qu'un climat de confiance.

Sur une vingtaine de diagnostics réalisés en 2012, les agriculteurs au RSA rencontrés par Solidarité Paysans sont essentiellement des éleveurs, en particulier de vaches laitières, qui sont orientés par le Conseil général ou la MSA lorsque l'accompagnement mis en œuvre par leurs propres services n'a pas conduit à d'améliorations visibles. Deux groupes d'exploitants agricoles bénéficiaires du RSA semblent se dessiner :

- les néo-ruraux ou encore « créateurs d'exploitations » : formés et motivés, ils ont un projet en phase de démarrage, plus ou moins bien construit. L'accompagnement dont ils peuvent avoir besoin s'exprime en termes de réseau ;
- les exploitations familiales ou encore des exploitants « figés », caractérisés par un certain immobilisme où la tradition et le poids des habitudes sont lourds. Face aux difficultés liées à la structure, la taille et/ou l'organisation de l'exploitation mais surtout aux difficultés d'accès au foncier, l'agriculteur n'a pas réussi, bien souvent, à dynamiser l'exploitation ou à s'agrandir. La motivation n'est parfois plus présente et des barrières techniques surviennent en termes de compétences. Le but de Solidarité Paysans est alors de stabiliser l'exploitation et de mettre en place du travail collectif.

du RSA activité seul : leur activité génère de trop faibles revenus. Ils sont caractérisés par une faible « mobilité » tant fonctionnelle que géographique. Aussi, des actions sont développées afin d'inciter à la diversification de l'activité et contribuer à l'amélioration des situations (soutien aux producteurs bio, octroi de subventions pour réimplanter la vigne, soutien aux associations pour le maintien d'une agriculture paysanne...).

Un tiers des agriculteurs non-salariés agricoles bénéficiaires du RSA se situent dans le Cantal, zone de moyenne montagne à forte composante rurale et plus âgée que la moyenne régionale et nationale, où les principales activités des agriculteurs sont l'élevage et le lait.

Dans l'Allier, 53 % des non-salariés agricoles bénéficiaires du RSA ont une superficie inférieure à 40 ha ; ils sont respectivement 60 % dans le Cantal, 70 % dans la Haute-Loire et 72 % dans le Puy-de-Dôme. Les agriculteurs de petites exploitations ont globalement un risque plus grand d'être allocataires du RSA.

En Auvergne, 77,3 % des non-salariés agricoles ayant un droit payable au RSA sont des hommes et 22,7 % sont des femmes (contre respectivement 76,4 % et 23,6 % parmi la totalité des chefs d'entreprise ou d'exploitation auvergnats). Un tiers de ces allocataires a plus de 50 ans. La moitié des non-salariés agricoles ayant un droit payable au RSA sont des personnes seules sans enfant, 30 % sont des couples avec enfants, 13,5 % sont des couples sans enfant et 7 % sont des familles monoparentales.

Encadré 5 : Expériences de *coaching* marketing de travailleurs non-salariés au RSA socle

Le Service insertion de la Direction de la solidarité départementale du Conseil général du Cantal a mis en place un accompagnement concret personnalisé pour le développement de l'activité professionnelle des travailleurs non-salariés bénéficiant du RSA socle, en complément de l'appui existant et de l'aide à la création d'entreprise (choix de la forme juridique, comptable, gestion...). Le but du *coaching* instauré est d'appliquer les principes de base du marketing pour développer les petites entreprises : les aider à se faire connaître, développer leur activité commerciale comme toute entreprise et accroître leur indépendance.

Le *coaching* consiste à accompagner les bénéficiaires du RSA pendant trois jours pour un forfait d'honoraires de 1 500 € TTC. Une aide complémentaire plafonnée à 1 200 € TTC est attribuée par le Conseil général pour chaque *coaching*, permettant de financer les outils de communication et de promotion nécessaires à chaque cas (création de logo, charte graphique, réalisation de documents par un graphiste, impression de cartes commerciales...)

Une vingtaine de *coachings* ont été réalisés en 16 mois, la majorité pour l'accompagnement d'une activité artisanale (poterie, services électricité peinture, entretien d'espaces verts...) mais aussi pour un commerce, des services (créateur de sites web, réalisateur de films d'animation) et des activités agricoles (produits bio laitiers, lombricompost, maraîchage). Le *coaching* intervient en démarrage d'activité, en reconversion professionnelle ou en redéploiement d'une activité existante. Pour l'ensemble des bénéficiaires du *coaching*, les compétences métiers sont indiscutables mais le savoir-faire commercial pour la recherche de clients est le point faible majeur. L'action du *coaching* crée une dynamique immédiate et durable. L'accompagnement permet aux bénéficiaires d'expliquer leur projet, de sélectionner parmi leurs idées foisonnantes les meilleures et de les concrétiser. Enfin, cet accompagnement les aide à valoriser leur savoir-faire en développant des outils de communication adaptés et ainsi les aider à déployer leur activité.

Encadré 4 : Aider les artistes précaires

Associée avec le centre culturel Le Bief, la circonscription d'action médico-sociale d'Ambert expérimente une action d'insertion à destination d'artistes plasticiens en difficulté. Cette expérimentation est partie d'un constat partagé entre la circonscription médico-sociale d'Ambert et le centre culturel intercommunautaire Le Bief : de nombreux artistes plasticiens n'arrivent pas à vivre de leur production et se retrouvent en situation de grande précarité.

L'idée a été de croiser les expériences des services sociaux et culturels du Conseil général avec celle du Bief afin de proposer à ces artistes une formation pour mieux appréhender toutes les particularités de cette activité. « Il ne suffit pas de produire des œuvres d'art pour pouvoir en vivre, explique Lionel Zwenger, directeur du Bief. Le but de la formation n'est pas de juger leur talent, mais plutôt de les initier aux réalités, tant économiques qu'administratives qui sont aujourd'hui incontournables si on veut vivre de cette activité ».

La partie théorique de la formation dure six mois. Les 14 artistes se retrouvent une fois par semaine au Bief avec plusieurs intervenants différents : des agents des services culturels du Conseil général, du Frac, des professionnels de l'art, des universitaires et aussi des assistants sociaux. Au programme : comment acquérir un statut d'artiste, mettre en valeur sa production, bien répondre aux appels à projets des collectivités...

Si cette formation doit leur donner les outils pour pouvoir vivre dignement de leur activité, elle est aussi là pour les questionner. Sont-ils vraiment faits pour vivre de leur production artistique ? Ne peuvent-ils pas épanouir leur créativité tout en exerçant une activité professionnelle à côté ? « La passion doit-elle être source de difficultés sociales et, au final, de souffrances ? » s'interroge Lionel Zwenger.

Contact : Circonscription d'action médico-sociale d'Ambert - Tél. : 04 73 82 55 20

Références bibliographiques

- [1] La hausse du nombre d'allocataires des minima sociaux se poursuit en 2011. Études et résultats, Drees, n°844, juin 2013.
- [2] Arnold C, Donné S, Mathieu F. Les allocataires du RSA fin juin 2012. Études et résultats, Drees, n°828, janvier 2013.
- [3] Cazain S, Domingo P, Fernandez V, Le Tiec M, Siguret I. Études sur le revenu de solidarité active (RSA) – Évolutions et caractéristiques des bénéficiaires – Éléments sur leurs trajectoires – Mise en place dans les caisses d'allocations familiales. Dossier d'étude n°156, Cnaf, octobre 2012.
- [4] Insee Auvergne. Regards sur la pauvreté en Auvergne en 2010. <http://www.insee.fr/fr/regions/auvergne/default.asp?page=themes/regards/pauvrete/pauvrete.htm>
- [5] Langin H. Inégalités et pauvreté : état des lieux en Auvergne et en France. Document de travail, Insee Auvergne, juillet 2012.
- [6] Langin H. Regards sur la pauvreté en Auvergne en 2009. Repères, Insee Auvergne, n°36, juillet 2012.
- [7] Isel A, Donné S, Mathieu F. Les allocataires du RSA fin juin 2011 et leurs trajectoires. Études et résultats, Drees, n°782, novembre 2011.
- [8] Pôle emploi Auvergne. Les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA en Auvergne. Données arrêtées à fin septembre 2010. Repères et analyse, Pôle Emploi Auvergne, n° 14, janvier 2011.
- [9] Bouvet S. La crise creuse les inégalités en Auvergne. La Lettre, Insee Auvergne, n°90, juin 2013.
- [10] Chambaz C (sous la dir). Cahier des données sociales 2011. Cnaf, 2011.
- [11] Insee Aquitaine. Pauvreté en ville et à la campagne, plus intense de la pointe du Médoc à Agen. Le quatre pages, Insee Aquitaine, n°194, juin 2011.
- [12] Monnot S. Les allocataires du RSA. Insee flash, Insee Champagne-Ardenne, n°126, octobre 2010.



Directeur de la publication : Jean-Philippe BERLEMONT (DRJSCS Auvergne)

Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale d'Auvergne (DRJSCS Auvergne)

Réalisation : Marie-Bernadette BRIFFOND (Conseil général du Puy-de-Dôme), Aurélie CARDOSO (ORS Auvergne), Gaëlle CAUVIN (Pôle emploi), Marie-Pierre CLUET (MSA Auvergne) et Laure VAISSADE (ORS Auvergne). Avec la participation de Nathalie BERRAT (Conseil général de l'Allier), Thierry DEYRIES (Conseil général de la Haute-Loire) Gilles ROELS (Conseil général du Cantal) et Françoise SENTENAC (Caf du Puy-de-Dôme).

Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne)

Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne.fr